



Beaumont Saint-Cyr

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE DE : Adjoint d'Animation Principal 2ème classe**

Le Maire de la Commune de BEAUMONT SAINT-CYR ;

Vu le Codé Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté n°2020-254 en date du 29/12/2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2021 pour une durée de 6 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit, sur le tableau annuel d'avancement, au titre de l'année **2024**, au grade d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	FOURNIER Sébastien	M	Adjoint d'Animation	18/06/2024	01/11/2024
2					
3/..../...../..../.....
4/..../...../..../.....

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	1	10

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Beaumont Saint-Cyr, le 14/10/2024

Le Maire,
Nicolas REVEILLAUT



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le
Signature de l'agent :